

de Parr, tels que le quinquina dans la fièvre palustre, le mercure dans la syphilis, produisent infailliblement et sur tous les malades des effets salutaires donnés, en agissant sur la maladie par une puissance inconnue, allant droit à elle pour l'éteindre dans son principe, sans qu'il soit besoin de s'inquiéter de la forme des symptômes. D'une part, la liste des spécifiques serait bien vite épuisée, car la spécificité des maladies n'implique pas l'existence d'un remède spécifique à chacune d'elles; d'autre part, l'efficacité de ces remèdes n'est pas telle qu'elle réponde toujours à ce qu'on attend. Il est des cas, en effet, où les médicaments, vantés à juste titre comme éminemment spécifiques, non-seulement échouent, mais encore aggravent le mal qu'ils devaient guérir. Dans ce cas, il faut les abandonner et recourir aux médicaments dits rationnels, c'est-à-dire à ceux qui répondent aux indications de la médecine des symptômes.

Deux femmes qui, à quelques mois d'intervalle, se sont succédé dans le même lit à la salle Saint-Bernard, nous ont offert des faits à l'appui de cette proposition. Elles étaient atteintes de syphilis : le mercure donné méthodiquement et avec une très-grande prudence, avait enrayé les accidents, lorsqu'il fallut en suspendre l'administration; les malades étaient tombées dans un profond état de cachexie chlorotique qui força d'avoir recours aux préparations martiales, sous l'influence desquelles la santé se rétablit assez rapidement. Chez d'autres malades, vous verrez des accidents plus sérieux se produire : les ulcérations, que le traitement hydrargyrique devait mener à cicatrisation, s'étendent; le tube digestif s'irrite, la fièvre s'allume, et il survient une pseudo-syphilis qui complique et dénature la vraie sans la guérir.

Enfin, messieurs, le mode d'action de ces remèdes spécifiques ne diffère pas essentiellement de celui des médicaments dits rationnels. Pour les uns comme pour les autres, l'effet curatif est précédé par une action vitale qu'ils suscitent, et qu'on peut appeler l'effet immédiat ou physiologique. Ce qui établit la différence entre eux, c'est que les spécifiques ayant une influence spécifique, directe, sur les actions pathologiques qu'ils modifient, leurs effets immédiats se confondent avec les effets éloignés ou curatifs; tandis que pour les remèdes dits rationnels, ces deux ordres d'effets apparaissent distincts les uns des autres.

Sans nous arrêter davantage à cette distinction scolastique, les médicaments, qui sont les modificateurs de l'organisme à l'état pathologique au même titre que les agents de l'hygiène sont les modificateurs de l'organisme à l'état de santé, les médicaments ont des propriétés communes à tout un genre, et qui n'excitent dans l'économie que des actions communes ou générales, comme de stimuler ou d'affaiblir, d'irriter ou de calmer, etc. Mais, à côté de ces propriétés communes, il en est d'autres particulières à chaque espèce, auxquelles répondent des effets spéciaux; et ces deux genres de propriétés, existant dans des proportions très-variables, se manifestent très-diversement aussi, suivant les prédispositions individuelles des sujets auxquels les médicaments

sont administrés. Voilà ce que j'entends par spécificité des médicaments. Développer ce sujet, qui comprend toute la thérapeutique, me mènerait bien au delà du but que je me suis proposé d'atteindre, car il me faudrait passer en revue, sinon tous les médicaments, du moins toutes les médications; je vous renverrai donc au *Traité de thérapeutique* que nous avons publié en collaboration avec mon collègue et savant ami M. le docteur Pidoux; en particulier, à ce qui a trait à la *médication substitutive*, qui repose tout entière sur cette notion de la spécificité que j'ai voulu étudier un instant avec vous.

XXIII. — DE LA CONTAGION.

Définition. — Ne comprend pas les maladies parasitaires. — Développement spontané des germes morbifiques. — Infection. — Les maladies infectieuses peuvent devenir contagieuses. — Silence des germes. — Différences entre l'infection et la contagion. — Matière morbifique. — Conditions de la contagion : inhérente aux individus, aux germes. — Immunité : temporaire, absolue. — Conditions d'âge, contamination antérieure. — Acclimatement, accoutumance. — Immunité apparente. — Modes de transmission. — Contact. — Inoculation directe. — Inhalation.

MESSIEURS,

La question de la contagion se lie d'une façon trop intime à celle de la spécificité, elle la complète trop bien, pour que nous ne nous y arrêtions pas.

La contagion a été définie de bien des manières différentes. Parmi toutes ces définitions, celle de M. Anglada (de Montpellier) me paraît mieux rendre l'idée que je m'en fais. Si l'on peut lui reprocher la longueur de ses termes, la faute en est non à l'auteur, mais à la matière qu'il a traitée; et c'est parce qu'elle a l'avantage d'être complète, que je l'adopte de préférence aux autres.

Avec M. le docteur Anglada, j'appelle donc *contagion* : la transmission d'une affection morbide de l'individu malade à un ou plusieurs individus, par l'intermédiaire d'un principe matériel étant le produit d'une élaboration morbide spécifique; lequel principe, communiqué à l'homme sain, détermine chez lui les mêmes phénomènes, les mêmes expressions symptomatiques que les phénomènes, les expressions symptomatiques observés chez l'individu d'où il est parti (1).

La nécessité de l'élaboration morbide du principe matériel qui se communique de l'individu malade exclut de cette définition les maladies parasitaires, réputées contagieuses par quelques médecins. La gale, en effet, l'herpès tonsurant, le muguet, etc., ne sauraient être considérés comme tels : ils se communiquent bien d'individu à individu, mais pour cela ils ne sont pas contagieux. En admettant que l'acarus de la gale, que le trichophyton de l'herpès tonsurans, que l'*oidium albicans* du muguet se transmissent par contagion, il faudrait l'admettre aussi pour les parasites ectozoaires, tels que les différentes espèces du genre *pediculus*, pour d'autres vermines, comme les puces et les punaises. Certes, il n'est venu à l'idée de personne de dire qu'il en était ainsi. Toutefois les maladies parasitaires ont, j'en conviens, avec les maladies contagieuses une certaine analogie : car on comprend que s'il

(1) Anglada, *Traité de la contagion, pour servir à l'histoire des maladies contagieuses et des épidémies*. Paris, 1853, t. I, p. 12.

est impossible de dire que les poux soient contagieux, cela se dit déjà avec une apparence de vérité pour l'herpès tonsurant, cela s'accepte assez généralement pour le muguet; en poussant les choses à l'extrême, on pourrait dire dès lors que le *contagium* de la variole elle-même n'est rien autre chose qu'un parasite se transmettant à la façon de l'*oidium albicans*. Je prévois l'objection, et pour y répondre je me trouve en assez mauvaise situation, puisque je professe que les maladies contagieuses se sèment de graines, par conséquent se transmettent par des germes. Je maintiens néanmoins la distinction que j'ai établie, et je la maintiens en me fondant sur ce fait capital, essentiel, à savoir, qu'entre les maladies contagieuses et les maladies parasitaires, il y a cette différence, que de celles-ci je saisis le principe matériel, et que le germe contagieux des autres échappe à mes observations. Je peux voir, je peux isoler la mucédinée du muguet, le trichophyton de l'herpès tonsurant, l'acarus de la gale, je peux les placer sous le champ du microscope pour les étudier et décrire leurs caractères; cela ne m'est plus possible pour le germe morbifique de la variole, de la rougeole, de la scarlatine : ce germe n'a pas une vie indépendante comme les parasites, il a besoin d'un substratum organique et vivant, non-seulement pour exister, mais encore pour manifester son existence.

De la définition d'Anglada sont exclues aussi d'autres maladies que, par une extension trop forcée du mot, on appelle contagieuses. Ainsi nous entendons dire et nous disons nous-mêmes chaque jour que le rire, le bâillement, sont contagieux. Assurément l'expression ne doit être prise qu'au figuré; à ce titre, certaines affections nerveuses seraient contagieuses. Qui ne connaît l'histoire des femmes d'Abdère, des religieuses de Loudun, des choréomanes du moyen âge, des convulsionnaires de Saint-Médard, et cent autres faits analogues et cent fois rapportés. Ce n'est pas ici de la contagion dans l'acception scientifique du mot, c'est de l'imitation.

L'infection, en tant que cause morbifique, est souvent opposée à la contagion; elle en diffère, en effet, mais elle ne l'exclut pas.

L'auteur qui le premier a bien saisi cette différence est Fracastor, que ses travaux sur la syphilis avaient mis en demeure d'étudier la question. « *Qui hausto veneno pereunt, infecti esse dicimus, minime autem accepisse contagionem*, » écrit-il dans son livre *De contagionibus*. « Nous disons de ceux qui succombent après avoir pris du poison, qu'ils sont infectés; nous ne disons pas qu'ils ont eu la contagion. » Puis Fracastor établit les différences qu'il signale; nous allons les établir aussi.

Un individu est piqué par une guêpe, mordu par un serpent; le venin introduit dans l'économie va produire des phénomènes plus ou moins graves, mortels suivant les cas : c'est là de l'infection. Si l'on objecte que, le germe de la maladie provenant d'un animal qui l'a transmise à l'homme, on pourrait, d'après la définition de M. Anglada, admettre la contagion, nous répondrons, en renvoyant aux termes mêmes de cette définition, qu'il y a bien eu transmission d'un germe développé dans un organisme vivant, mais cette transmission n'a

pas eu lieu d'un individu malade à un individu sain : ce germe n'avait rien de morbide dans son élaboration primitive chez l'animal qui l'a produit. Il y a eu *venenum haustum*, suivant l'expression de Fracastor, rien de plus. Peu importe d'ailleurs la façon dont l'absorption (*haustus*) s'est faite. Un individu éprouve des accidents déterminés par une alimentation viciée, en se nourrissant, par exemple, comme on en a cité des faits, de farines mélangées d'une certaine quantité de seigle ergoté : pourra-t-on dire qu'il y a eu contagion ? Non. Mais on dira qu'il y a eu infection. Ou bien, au lieu d'avoir lieu par les voies digestives, l'infection a eu sa porte d'entrée par les voies respiratoires, comme cela arrive pour les maladies occasionnées par les gaz délétères de différente nature. Voilà encore le *venenum haustum* : venin, poison, gaz délétère, vous saisissez la cause morbifique ; mais dans d'autres cas, cette cause nous est tout à fait inconnue. Supposez un homme habitant au voisinage d'un marais ; supposez-le encore, si vous voulez, habitant un pays dont les terres ont été nouvellement remuées : l'odorat le plus subtil ne peut reconnaître aucune odeur fâcheuse, la végétation est partout luxuriante, les conditions de l'air semblent les plus favorables à la vie ; cependant cet homme devient malade, il est pris de fièvre intermittente. Il a été infecté par un germe morbifique que renfermait cet air si pur en apparence ; ce germe, qui ne révèle son existence que par ses effets sur un organisme vivant, n'en est pas moins incontestable. Vous ne direz pas qu'il y a eu contagion, vous direz qu'il y a eu infection ; car dans ce cas, comme dans les autres, il n'y a pas eu transmission d'une affection morbide se faisant d'un individu malade à un individu sain ; le principe matériel qui a engendré la maladie n'était pas le résultat d'une élaboration morbide opérée dans un autre animal, et la définition de M. Anglada devait comprendre toutes ces différences.

Lorsque les maladies dites *infectieuses* naissent dans les conditions que nous venons d'indiquer, dans celles où l'air était manifestement vicié, comme dans celles où il l'était aussi sans que rien le dît à nos sens, nous nous rendons compte de l'infection ; mais notre science nous fait complètement défaut lorsque, dans d'autres circonstances, les conditions telluriques ou atmosphériques n'ayant pas paru changer dans une même localité, surviennent ce que nous appelons les maladies épidémiques.

Ainsi, lorsqu'en 1832 le choléra vint pour la première fois sévir si cruellement sur nous, c'était à la fin de mars, par un beau soleil, un temps froid et sec ; rien ne semblait modifié, ni dans la constitution géologique du sol, ni dans la constitution météorologique de Paris, et cependant la maladie, une fois développée, se propagea bientôt avec une épouvantable rapidité. Assurément si, pour expliquer cette propagation, la transmission par contagion put être invoquée, cette explication faisait défaut pour les premiers coups que la maladie frappa. On était forcé dès lors d'en chercher la raison dans une influence générale venue du monde extérieur, d'admettre l'infection sans pouvoir en saisir la cause.

Il est une autre circonstance dont il faut tenir compte. Si une maladie que l'on croit contagieuse ne se transmet que dans le même lieu, sans qu'elle puisse se communiquer hors de la localité, lors même qu'un assez grand nombre d'individus contaminés sont réunis et restent en contact avec des personnes saines, on nie la propriété contagieuse du mal et l'on dit qu'il est seulement infectieux. Mais je me suis souvent demandé si le séjour dans un lieu infecté n'amenait pas une prédisposition en vertu de laquelle la moindre cause contagieuse pourra agir énergiquement, tandis que la même cause décuplée dans sa puissance serait impropre à influencer un organisme non prédisposé par l'infection locale. J'ai toujours été étonné de l'immunité dont jouissent quelquefois, dans une ville frappée par une épidémie réputée non contagieuse, ceux qui évitent soigneusement toute communication.

Ici, messieurs, s'élève une grande question, celle de la *spontanéité*, c'est-à-dire du développement spontané des maladies populaires, épidémiques et contagieuses.

Les maladies peuvent-elles, en effet, se développer spontanément ? ou bien sont-elles en quelque sorte innées dans l'espèce humaine ? Restent-elles en puissance, *in posse*, comme disaient les anciens, attendant pour se manifester, pour entrer *in actu*, les conditions favorables à leur développement ? Quelques médecins adoptent cette dernière proposition : pour eux les germes morbides sont contemporains du genre humain ; chaque homme les renferme en lui, *apothecam hoc virus recondentem quivis homo in se gerit*, et tôt ou tard, ces germes se développent, *fermentum morbosum, nunc citius nunc serius actuosum redditur*. Cette opinion, jadis soutenue par des hommes du plus grand mérite, mais combattue aussi par d'autres d'une égale valeur, trouve aujourd'hui encore quelques défenseurs. Cependant il ne faut pas de longues réflexions pour se ranger de l'avis de ceux qui, niant la préexistence des germes morbides, admettent leur développement spontané. Il suffit de considérer que certaines de ces maladies les plus éminemment contagieuses, la vérole, la variole, par exemple, n'étaient pas connues d'Hippocrate, de Celse, d'Arétée, de Galien ; qu'elles n'existaient pas par conséquent du temps de ces grands observateurs : or, ainsi que je vous l'ai fait remarquer en discutant déjà ce sujet, à propos du procès de la vaccine, ils n'auraient pas manqué de décrire des maladies aussi nettement caractérisées, s'ils les avaient observées. La vérole, vous le savez, n'est bien connue que depuis le XV^e siècle, quoique les historiens en fassent mention à l'époque des croisades. L'existence de la variole n'a été positivement mentionnée que dans le VII^e siècle, quoique, suivant un manuscrit arabe de la bibliothèque de Leyde, elle ait paru dans le VI^e siècle de notre ère, ce que dit aussi Sprengel (1), en en notant une épidémie en 565, et une autre en Arabie, en 572. Comment, si le germe de ces maladies

(1) Sprengel, *Histoire de la médecine depuis son origine jusqu'au XIX^e siècle*, traduite de l'allemand par Jourdan, Paris, 1815, t. II, p. 198 et 199

préexistait dans l'espèce humaine depuis son origine, comment comprendre une si longue incubation ?

La spontanéité est donc un fait incontestable dans le développement des maladies même les plus contagieuses. Et en effet, la contagion impliquant nécessairement la présence de deux individus, l'un donnant, l'autre recevant le germe morbifique, c'est une vérité par trop banale de dire que chez le premier qui fut atteint d'une maladie contagieuse, la maladie se développa spontanément, qu'elle se forma de toutes pièces sous l'influence de causes qui nous sont complètement inconnues.

S'il est permis de croire que, depuis lors, quelques-unes de ces maladies, la variole, la rougeole, la vérole, se sont toujours reproduites par contagion, et que c'est encore aujourd'hui leur seul mode d'origine, il en est d'autres que nous voyons à chaque instant se développer spontanément.

S'il ne se développe-t-elle pas, chez les animaux des genres *Canis* et *Felis*, sous l'influence de causes particulières, indépendamment de toute contagion, de toute inoculation antécédente? Les faits en sont nombreux et incontestés. Il en est de même du *sang de rate*, qui, chez les animaux de l'espèce ovine, dans certaines conditions telluriques ou atmosphériques, dans certaines conditions d'alimentation, se développe spontanément. Les intéressantes observations des médecins du département d'Eure-et-Loir, dont vous trouverez quelques-unes reproduites dans un consciencieux travail de M. le docteur Raimbert (de Châteaudun) sur les maladies charbonneuses (1), ces observations ont péremptoirement démontré qu'il en était ainsi, en établissant aussi que ces conditions particulières du sol et de l'air étaient inhérentes à telle ou telle localité où le sang de rate décimait les bergeries, tandis que, dans d'autres contrées, il ne se montrait qu'autant qu'il était transporté par des individus préalablement infectés.

Mais quelles que soient les causes sous l'influence desquelles elles se sont primitivement développées, ces maladies vont pouvoir se propager par contagion. Le germe morbifique, dont la première génération a été nécessairement spontanée, va se reproduire dans l'organisme, qui fournira à son tour des germes absolument semblables au premier, susceptibles désormais de propager l'espèce morbide comme se propagent les espèces végétales, produisant toujours, chez les individus qui les reçoivent, les mêmes effets que chez ceux d'où ces germes étaient sortis, et pouvant ainsi se transmettre indéfiniment sans changer de nature.

Toutefois, pour que cette transmission s'opère ainsi, il paraît nécessaire qu'elle ait lieu d'individu à individu de même espèce. En passant d'une espèce à une autre, ou bien le germe contagieux cesse d'être transmissible, ou bien il produit des effets différents.

(1) Raimbert, *Nouveau Dict. de méd. et de chir. pratiques*. Paris, 1867, t. VII, art. CHARBON.

Relativement au premier point, la rage, par exemple, se communique du chien ou du chat à l'homme, du chien aux autres animaux, produisant chez tous des effets semblables à ceux observés chez l'animal qui l'a communiquée, mais son pouvoir de transmission s'arrête là : l'homme, les animaux autres que ceux des genres *Canis* et *Felis*, ne la communiquent plus.

En 1826, pendant mon internat à Charenton, je reçus plusieurs fois sur la figure, sur les lèvres, dans les yeux, la salive de malades atteints de rage, et jamais je n'en éprouvai le plus léger accident. Dernièrement encore, M. le docteur Dumontpallier, mon chef de clinique, s'étant piqué avec les instruments qui lui avaient servi à faire l'autopsie d'un malade mort de la rage, n'en ressentit aucune des suites qu'il croyait avoir à redouter. Il est vrai que le liquide salivaire du même malade, recueilli avant et après la mort, fut inoculé par M. Raynal (d'Alfort) à plusieurs chiens, et cela sans résultat.

Relativement au second point, je vous rappellerai, messieurs, ce que je vous ai dit à propos de la vaccine, des transformations des eaux aux jambes en cowpox, de celui-ci en vaccine; je vous rappellerai les mutations de formes du sang de rate en charbon et en pustule maligne. Il semble ici que le terrain dans lequel a été jetée la graine morbifique en ait changé, modifié l'espèce; c'est si bien, en effet, une condition du *substratum*, que le charbon inoculé du bœuf au mouton, — mais, il faut le dire, inoculé dans certaines conditions, — va reproduire chez celui-ci le sang de rate.

Revenons à l'infection. De quelque façon qu'elle ait lieu, que ce soit par des miasmes, par des virus, que ce soit sous l'influence de causes dont la nature ne nous est pas connue, elle n'exclut donc pas la contagion. Nous venons de l'établir pour le sang de rate, pour la rage, nous pouvons l'établir encore pour d'autres maladies qui, évidemment infectieuses dès le principe, deviennent ensuite incontestablement contagieuses.

La dysenterie, le typhus des camps, en sont des exemples frappants et irrécusables. Notre dernière et glorieuse campagne de Crimée nous a malheureusement mis à même de juger de nouveau la question. Le typhus, qui a si cruellement frappé nos soldats, s'était développé, comme il se développe, sous l'influence de l'encombrement, et, pour mieux dire, sous l'influence de la réunion d'un grand nombre d'hommes dans un même lieu. Puis le germe morbide né spontanément dans des conditions venues du monde extérieur, élaboré dans des organismes vivants, se transmet par contagion à d'autres qui ne s'étaient point exposés aux causes qui, chez les premiers, avaient produit la maladie; cette contagion agissant seule, le typhus fit des victimes, non plus seulement dans le pays où il avait pris naissance, mais jusqu'à huit cents lieues de là; transporté par les malades, il vint attaquer ici, dans des conditions de milieu toutes différentes, des individus qui n'avaient pas quitté Paris. Vous le savez, messieurs, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, des religieuses hospitalières, des gens de service, ont été victimes de ce fléau en donnant leurs soins aux soldats de l'armée d'Orient qui en étaient atteints. Ces faits se trou-